

Les états financiers du

RÉGIME PREMFLEX

Régime d'épargne-études offert par la Fondation Embark étudiant

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime PremFlex (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Fondation Embark étudiant, par l'entremise d'Embark étudiant corp., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, comprennent des montants établis à partir d'estimations et de jugements. Les méthodes comptables significatives, que la direction juge appropriées pour le Régime, sont décrites à la note 3 des états financiers.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention du fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime PremFlex. Son rapport suit.

Conseil d'administration
Mississauga (Ontario)
Le 25 mars 2024



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Au fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime PremFlex

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime PremFlex (le « Régime »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux indices suggérant que les autres informations comportent une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mars 2024

RÉGIME PREMFLEX

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2023	2022
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	286 235 \$	265 335 \$
Montants à recevoir de la Fondation (note 8)	6 563 518	—
Placements (note 5)	693 650 263	548 358 883
Subventions gouvernementales à recevoir	3 697 473	4 635 552
Intérêts et dividendes à recevoir	2 903 856	2 365 563
Autres montants à recevoir (note 8)	2 499 904	361 878
Actif total	709 601 249 \$	555 987 211 \$
Passif		
Passif courant		
Montants à payer à la Fondation (note 8)	—	4 319 330
Dettes d'exploitation et autres passifs (notes 7 et 8)	2 389 907	3 488 656
Passif total	2 389 907 \$	7 807 986 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	707 211 342 \$	548 179 225 \$

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant

"David Forster"

David Forster, administrateur

"Andrea Bolger"

Andrea Bolger, administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2023	2022
Revenus		
Revenus d'intérêts	13 665 565 \$	8 313 860 \$
Revenus de dividendes	4 123 137	3 444 756
Autres variations de la juste valeur des placements :		
(Pertes) gains nets réalisés sur les placements	(5 676 088)	2 234 374
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	61 498 686	(66 971 230)
Total des revenus (pertes) (montant net)	73 611 300 \$	(52 978 240) \$
Charges		
Frais de gestion (note 8)	10 077 801	7 120 900
Frais du comité d'examen indépendant	11 767	6 429
Coûts de transaction	27 931	19 579
Total des charges	10 117 499 \$	7 146 908 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	63 493 801 \$	(60 125 148) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2023	2022
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice	548 179 225 \$	492 802 272 \$
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	114 675 620	103 773 195
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(36 393 574)	(18 922 704)
	78 282 046 \$	84 850 491 \$
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	32 535 195	38 606 332
Remboursements de subventions gouvernementales	(2 231 414)	(1 640 024)
Subventions gouvernementales, transferts (sortants) entrants	(5 166 859)	(691 655)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(4 524 397)	(3 500 480)
	20 612 525 \$	32 774 173 \$
Revenu accumulé (note 6)		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	63 493 801	(60 125 148)
Paiements d'aide aux études	(2 082 662)	(1 777 461)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(608 382)	(456 690)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(121 805)	(98 551)
Transferts (sortants) entrants, montant net	(543 406)	210 139
	60 137 546 \$	(62 247 711) \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice	707 211 342 \$	548 179 225 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Flux de trésorerie	2023	2022
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	63 493 801 \$	(60 125 148) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Montants (à recevoir de la Fondation) / à payer à la Fondation	(10 882 848)	10 264 684
Pertes (gains) nets réalisés sur les placements	5 676 088	(2 234 374)
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	(61 498 686)	66 971 230
Amortissement des escomptes et des primes sur les obligations	(1 490 835)	15 890
Achats de placements	(282 521 512)	(438 032 081)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	194 543 565	309 107 864
Intérêts et dividendes à recevoir	(538 293)	(641 282)
Autres montants à recevoir	(2 138 026)	274 001
Dettes d'exploitation et autres passifs	(1 220 554)	(1 585 340)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(96 577 300) \$	(115 984 556) \$
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs	114 675 620	103 773 195
Remboursement de cotisations des souscripteurs et sorties de fonds par transfert	(36 393 574)	(18 922 704)
Cotisations gouvernementales reçues	33 473 274	38 994 950
Remboursements de subventions gouvernementales	(2 231 414)	(1 640 024)
Subventions gouvernementales, (retraits) versements	(5 166 859)	(691 655)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(4 524 397)	(3 500 480)
Versements de revenus aux bénéficiaires :		
Paiements d'aide aux études	(2 082 662)	(1 777 461)
Subventions gouvernementales	(608 382)	(456 690)
(Sorties) entrées de fonds par transfert	(543 406)	210 139
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	96 598 200 \$	115 989 270 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	20 900	4 714
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	265 335	260 621
Trésorerie à la clôture de l'exercice	286 235 \$	265 335 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus*	11 973 440 \$	7 992 264 \$
Dividendes reçus*	3 786 134	3 140 960

* Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1 Renseignements généraux

Le Régime PremFlex (le « Régime ») a été établi par la Fondation Embark étudiant (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

Le 27 février 2023, « La Première fondation du savoir » et « La Première financière du savoir inc. » ont déposé des statuts de modification afin de changer leur appellation pour « Fondation Embark étudiant » et « Embark étudiant corp. », respectivement.

La Fondation, commanditaire du Régime, est un organisme à but non lucratif constitué sans capital- actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services d'Embark étudiant corp., sa filiale en propriété exclusive, pour agir comme distributeur et gestionnaire de fonds de placement (« le gestionnaire ») et pour assurer l'administration générale du Régime. Embark étudiant corp. est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques. Sont déduits de ces dépôts les frais d'inscription facturés à chaque souscripteur. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiement d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur. Le revenu peut être versé en tout ou en partie au souscripteur sous forme de paiement de revenu accumulé. À l'ouverture d'un régime, le gestionnaire fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales est détenu dans le compte de revenu tirés des subventions.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (FNB). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 40 % de l'actif net du Régime.

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. En cas de résiliation, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé et le revenu réalisé sur le dépôt du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les cotisations gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés de subventions provenant de conventions résiliées sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La Fondation a cessé d'offrir le Régime le 7 mars 2023.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant et du Régime ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime étudiant Embark ou le Régime conservateur de choix Embark de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Aux termes du vote, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant auront droit à une remise au titre des frais de gestion de 0,66 % jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Les souscripteurs du Régime auront droit à une remise au titre des frais de gestion de 1,16 % à vie, et le remboursement des frais d'inscription et les primes de fidélité seront annulés le 31 décembre 2023. Le transfert de tous les actifs, la résiliation des contrats relatifs aux régimes d'épargne-études et la création des conventions d'aide aux études par la fondation devraient être achevés le 2 juillet 2024 ou autour de cette date. La Fondation Embark est également autorisée à modifier la convention de fiducie, comme elle le juge nécessaire, afin de permettre le transfert des actifs détenus au régime Embark approprié.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 25 mars 2024.

2 Règles comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

3 Résumé des méthodes comptables significatives

Le Régime a appliqué les méthodes comptables significatives décrites ci-après.

Nouvelles normes comptables appliquées en 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le Régime a adopté « Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2) ». Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements aux méthodes comptables comme telles, elles ont eu une incidence sur les informations à fournir sur les méthodes comptables dans les états financiers.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument et il le décomptabilise lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou que le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir et les dettes d'exploitation et autres passifs, sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers. La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

Constatation des revenus, coûts de transaction et charges

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements en titres à revenu fixe et des placements à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime, selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime. Les coûts de transaction représentent les commissions de courtage.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Montants à recevoir de la Fondation/montants à payer à la Fondation

Les montants à recevoir de la Fondation se composent de dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les montants à payer à la Fondation se composent des fonds dus à la Fondation détenus auprès d'institutions financières.

La trésorerie, exception faite de l'encaisse détenue auprès du dépositaire, n'est pas détenue au nom du Régime. Ce dernier a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les entités juridiques participantes (les « Régimes »). Chaque Régime a son propre grand livre et chaque opération est comptabilisée dans le grand livre auxiliaire approprié. Chaque Régime n'a accès qu'à sa quote-part de la trésorerie et n'a d'intérêt que dans celle-ci, conformément à l'entente intersociété sur la trésorerie.

Entrées/(sorties) de fonds par transfert

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'épargne-études d'Embark étudiant corp. ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'épargne-études d'Embark étudiant corp. ou à un régime d'un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur, déduction faite des frais applicables, lui est remboursé et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs, déduction faite de divers frais. Le gestionnaire déduit des dépôts des souscripteurs les frais de souscription applicables, notamment les frais d'inscription et les frais d'opérations spéciaux, et investit le montant net dans le Régime. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le montant de leurs cotisations. Voir la note 6 pour la répartition de l'évolution des cotisations des souscripteurs.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu accumulé.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance de leur régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des créances présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne. Les titres adossés à des créances comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et font l'objet d'un cautionnement par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement). Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte lié à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

Normes et interprétations nouvelles et révisées publiées, mais non encore en vigueur

Le Régime a établi qu'il n'existe aucune norme IFRS publiée, mais non encore entrée en vigueur, qui aurait une incidence significative sur ses états financiers.

4 Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements. Par conséquent, le Régime ne consolide pas ses participations dans des filiales, le cas échéant. Il les évalue plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont constitués uniquement de capital et d'intérêts; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Régime. Tous les placements sont donc évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Les principaux éléments d'estimation, pour lesquels le gestionnaire a posé des jugements complexes ou subjectifs, comprennent la détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers. La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. Seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'institutions financières. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La plupart des titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le Régime investit aussi dans des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de catégorie investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's et DBRS Morningstar. Lorsqu'un titre a reçu plusieurs notations, la notation la plus basse est retenue.

Pourcentage des titres de créance (%)

Notation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
« AAA »	26,4 %	26,8 %
« AA »	11,2 %	14,8 %
« A »	50,4 %	44,8 %
« BBB »	12,0 %	13,6 %
Total	100,0 %	100,0 %

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille aussi à conserver de l'encaisse pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu accumulé et subventions gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise au gestionnaire. Le capital du souscripteur lui est restitué à l'échéance de la convention respective.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les subventions gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Les subventions gouvernementales à payer au gouvernement sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales à recevoir à l'état de la situation financière, le Régime ayant la capacité et l'intention de régler le montant net. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

Pourcentage des placements (%) aux		
Concentration	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres à revenu fixe		
Titres fédéraux	16,6 %	17,3 %
Titres provinciaux	24,9 %	22,1 %
Titres de sociétés	21,6 %	25,0 %
Placements à court terme	1,1 %	1,4 %
Total des titres à revenu fixe	64,2 %	65,8 %
Actions		
Services de communication	0,1 %	0,4 %
Consommation discrétionnaire	0,4 %	0,8 %
Biens de consommation de base	0,7 %	0,4 %
Énergie	1,5 %	1,4 %
Finance	3,0 %	2,8 %
Industrie	1,7 %	1,4 %
Technologies de l'information	0,9 %	0,6 %
Matériaux	1,4 %	1,2 %
Immobilier	0,1 %	0,1 %
Services aux collectivités	0,5 %	0,4 %
FNB d'actions américaines	25,5 %	24,7 %
Total des actions	35,8 %	34,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté d'environ 6,4 M\$ (environ 0,9 % du total du portefeuille) (5,2 M\$ au 31 décembre 2022, environ 1,0 % du total du portefeuille). Cette analyse a uniquement été appliquée aux titres à revenu fixe détenus par le Régime. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille du Régime et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2023 et 2022, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

31 décembre 2023	Moins d'un an	Un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	7 585 686 \$	— \$	— \$	7 585 686 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	265 711	115 246 013	115 511 724
Titres provinciaux	—	10 103 562	162 454 692	172 558 254
Titres de sociétés	—	58 782 941	90 932 978	149 715 919
Total	7 585 686 \$	69 152 214 \$	368 633 683 \$	445 371 583 \$
Pourcentage du total	1,7 %	15,5 %	82,8 %	100,0 %

31 décembre 2022	Moins d'un an	Un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	7 483 163 \$	— \$	— \$	7 483 163 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	1 167 910	93 531 228	94 699 138
Titres provinciaux	—	28 511 794	92 979 298	121 491 092
Titres de sociétés	—	31 223 252	106 163 585	137 386 837
Total	7 483 163 \$	60 902 956 \$	292 674 111 \$	361 060 230 \$
Pourcentage du total	2,0 %	16,9 %	81,1 %	100,0 %

b) Risque de change

Le Régime investit dans des FNB libellés en dollars canadiens. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, fluctue en raison des variations des taux de change. Au 31 décembre 2023, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 8,8 M\$ (6,8 M\$ au 31 décembre 2022).

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Les gestionnaires de portefeuille gèrent ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 31 décembre 2023, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 12,4 M\$ (9,4 M\$ au 31 décembre 2022).

Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis;
- à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de l'exercice.

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- | | |
|----------|---|
| Niveau 1 | Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation; |
| Niveau 2 | Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; |
| Niveau 3 | Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. |

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux qui suivent illustrent le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2023 et 2022.

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	— \$	7 585 686 \$	— \$	7 585 686 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	115 511 724	—	115 511 724
Titres provinciaux	—	172 558 254	—	172 558 254
Titres de créance de sociétés	—	149 715 919	—	149 715 919
Actions et FNB	248 278 680	—	—	248 278 680
Placements à la juste valeur	248 278 680 \$	445 371 583 \$	— \$	693 650 263 \$

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	— \$	7 483 163 \$	— \$	7 483 163 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	94 699 138	—	94 699 138
Titres provinciaux	—	121 491 092	—	121 491 092
Titres de créance de sociétés	—	137 386 837	—	137 386 837
Actions et FNB	187 298 653	—	—	187 298 653
Placements à la juste valeur	187 298 653 \$	361 060 230 \$	— \$	548 358 883 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir et des dettes d'exploitation et autres passifs avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2023	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Nombre d'actions du fonds sous-jacent détenues par le Régime
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	10,07 %	3 949 650

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2022	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Nombre d'actions du fonds sous-jacent détenues par le Régime
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	8,34 %	3 758 600

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

6 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	434 826 880 \$	356 544 834 \$
Subventions gouvernementales	199 371 690	178 760 560
Revenu accumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	52 774 864	533 904
Revenu tiré des subventions gouvernementales	20 237 908	12 339 927
Solde à la clôture de l'exercice	707 211 342 \$	548 179 225 \$

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Cotisations des souscripteurs et entrées de fonds par transfert	116 110 661 \$	127 686 454 \$
Frais d'opération spéciaux déduits	(258 807)	(134 037)
Frais d'inscription déduits	(1 176 234)	(23 779 222)
Remboursement de cotisations	(36 393 574)	(18 922 704)
Augmentation nette des cotisations des souscripteurs	78 282 046 \$	84 850 491 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	356 544 834	271 694 343
Solde à la clôture de l'exercice	434 826 880 \$	356 544 834 \$

7 Dettes d'exploitation et autres passifs

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 376 934 \$ (309 017 \$ au 31 décembre 2022) à payer aux souscripteurs pour des chèques périmés dont ils n'ont pas demandé le remplacement. Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent également 577 554 \$ (455 749 \$ au 31 décembre 2022) en revenus tirés de subventions provenant des contrats résiliés auxquels les souscripteurs ont renoncé, qui sont transférés à la Fondation et versés, à titre de don, à un établissement d'enseignement désigné, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

8 Opérations avec des parties liées

La Fondation est le commanditaire du Régime. Le gestionnaire s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Il gère notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Le gestionnaire a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels pouvant atteindre de 1,3 % à 1,5 % de la totalité des dépôts liés au Régime, plus les taxes applicables. Des frais de gestion réels, TVH comprise, de 10 077 801 \$, soit 1,46 % (majorés de 1,30 % à 1,49 % à compter du 1^{er} février 2023) de l'actif net du Régime, ont été facturés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (7 120 900 \$, soit 1,30 %, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022), plus les taxes applicables. Aucuns frais de gestion ne sont facturés sur les primes de fidélité accumulées par le souscripteur du Régime.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Les autres montants à recevoir comprennent une somme de 2 259 759 \$ à recevoir du gestionnaire (1 478 001 \$ à payer au gestionnaire au 31 décembre 2022) relativement au remboursement des frais d'inscription traités par le régime afin d'être remboursés par le gestionnaire.

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 952 541 \$ (664 490 \$ au 31 décembre 2022) à payer au gestionnaire relativement aux frais de gestion, TVH comprise, et aux frais de souscription perçus par le Régime au nom du gestionnaire.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.

Le Régime a conclu une entente intersociétés sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les Régimes, lequel représentait un montant à recevoir de la Fondation de 6 563 518 \$ au 31 décembre 2023 (montant à payer à la Fondation de 4 319 330 \$ au 31 décembre 2022).

9 Honoraires de conseil en placement

Les honoraires de conseil en placement, qui sont versés aux gestionnaires de portefeuille tiers du Régime, correspondent à un pourcentage de la juste valeur totale du portefeuille de placements du Régime. Les honoraires de conseil en placement payés pour l'exercice se sont établis à 0,11 % (0,11 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) de la juste valeur totale du portefeuille de placements du Régime. Ce solde est inclus dans les frais de gestion.

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Composition	Concentration	Page
Obligations		
Titres fédéraux	16,6 %	19
Titres provinciaux	24,9 %	19
Titres de sociétés	21,6 %	20
Placements à court terme	1,1 %	21
Actions		
Services de communication	0,1 %	21
Consommation discrétionnaire	0,4 %	21
Biens de consommation de base	0,7 %	21
Énergie	1,5 %	22
Finance	3,0 %	22
Industrie	1,7 %	22
Technologies de l'information	0,9 %	22
Matériaux	1,4 %	23
Immobilier	0,1 %	23
Services aux collectivités	0,5 %	23
Actions américaines	25,5 %	23

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon % [*]	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES FÉDÉRAUX (16,6 %)					
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA	1,50 %	1 juin 2031	43 760 000	41 287 156	39 119 328
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	3,55 %	15 sept. 2032	30 370 000	30 335 232	30 548 824
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,10 %	15 sept. 2029	22 610 000	22 767 520	21 103 131
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,75 %	15 juin 2030	6 870 000	6 128 999	6 217 272
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA	1,50 %	1 déc. 2031	6 985 000	6 150 612	6 201 599
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,40 %	15 mars 2031	6 250 000	5 892 453	5 445 634
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA	1,25 %	1 juin 2030	3 905 000	3 822 295	3 489 492
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA	2,25 %	1 déc. 2029	3 260 000	3 221 100	3 120 733
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,65 %	15 déc. 2028	275 000	281 250	265 711
				119 886 617	115 511 724
TITRES PROVINCIAUX (24,9 %)					
PROVINCE D'ONTARIO	3,75 %	2 juin 2032	40 875 000	40 270 146	40 998 426
PROVINCE D'ONTARIO	2,15 %	2 juin 2031	41 620 000	38 694 588	37 612 992
PROVINCE D'ONTARIO	1,35 %	2 déc. 2030	21 665 000	17 668 393	18 715 235
PROVINCE D'ONTARIO	3,65 %	2 juin 2033	16 515 000	15 368 953	16 360 109
PROVINCE D'ONTARIO	2,25 %	2 déc. 2031	17 765 000	16 357 714	16 040 827
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	1,55 %	18 juin 2031	17 880 000	15 850 930	15 455 184
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,95 %	18 déc. 2028	10 365 000	10 736 972	10 103 562
PROVINCE D'ONTARIO	2,05 %	2 juin 2030	5 735 000	5 544 148	5 239 890
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	5,70 %	18 juin 2029	3 845 000	4 461 270	4 260 474
PROVINCE D'ALBERTA	1,65 %	1 juin 2031	4 280 000	4 050 368	3 729 133
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	8 mars 2029	1 935 000	2 305 620	2 203 837
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,20 %	18 juin 2030	1 995 000	2 019 569	1 838 585
				173 328 671	172 558 254

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon %*	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES DE SOCIÉTÉS (21,6 %)					
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	2,80 %	21 nov. 2033	26 395 000	24 318 735	24 218 899
BANQUE DE MONTRÉAL	3,19 %	1 mars 2028	14 205 000	14 210 362	13 714 481
TRANSCANADA PIPELINES LTD	5,33 %	12 mai 2032	9 565 000	9 365 016	9 883 235
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	2,06 %	1 oct. 2035	8 845 000	7 070 889	7 439 256
BELL CANADA	1,65 %	16 août 2027	7 930 000	7 731 906	7 299 661
BELL CANADA	2,90 %	10 sept. 2029	7 615 000	7 661 101	7 071 908
BELL CANADA	2,20 %	29 mai 2028	7 165 000	7 079 763	6 584 991
BROOKFIELD FINANCE II INC	5,43 %	14 déc. 2032	6 140 000	5 882 975	6 301 952
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,83 %	31 juill. 2028	6 970 000	6 507 901	6 293 106
GREAT-WEST LIFECO INC	2,38 %	14 mai 2030	6 945 000	6 756 854	6 254 801
BELL CANADA	3,80 %	21 août 2028	5 765 000	5 701 970	5 657 183
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	3,15 %	18 nov. 2036	5 840 000	4 985 544	5 174 498
LA BANQUE DE NOUVELLE- ÉCOSSE	3,10 %	2 févr. 2028	5 350 000	5 442 153	5 149 427
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,67 %	28 janv. 2033	5 125 000	4 287 894	4 566 080
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	4,78 %	10 août 2034	3 970 000	3 851 337	3 971 668
BANQUE ROYALE DU CANADA	5,01 %	1 févr. 2033	3 810 000	3 711 906	3 819 735
BANQUE ROYALE DU CANADA	4,61 %	26 juill. 2027	3 500 000	3 478 087	3 522 058
ROGERS COMMUNICATIONS INC	4,25 %	15 avr. 2032	3 650 000	3 629 522	3 513 274
BANQUE NATIONALE DU CANADA	5,43 %	16 août 2032	3 275 000	3 259 179	3 312 209
BANQUE ROYALE DU CANADA	4,64 %	17 janv. 2028	3 125 000	3 125 043	3 150 149
LA BANQUE TORONTO- DOMINION	4,48 %	18 janv. 2028	2 660 000	2 659 593	2 662 718
ENBRIDGE INC	3,20 %	8 juin 2027	2 385 000	2 390 866	2 291 686
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	4,23 %	14 juin 2029	2 285 000	2 268 913	2 233 727
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	5,33 %	20 janv. 2033	1 980 000	1 959 702	1 999 600
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2,85 %	7 juin 2027	1 810 000	1 797 175	1 728 318
SUNCOR ÉNERGIE INC.	5,00 %	9 avr. 2030	1 155 000	1 150 504	1 172 136
BANQUE DE MONTRÉAL	4,54 %	18 déc. 2028	725 000	725 000	729 163
				151 009 890 \$	149 715 919

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon % *	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
PLACEMENTS À COURT TERME (1,1 %)					
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	18 janv. 2024	3 483 000	3 474 455	3 473 448
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	1 févr. 2024	3 217 000	3 202 912	3 201 993
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	4 janv. 2024	911 000	910 501	910 245
				7 587 868	7 585 686
TOTAL DES PLACEMENTS				451 813 046	445 371 583
* Les titres de créance sans taux d'intérêt nominal sont des titres coupon zéro.					
ACTIONS					
			Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
SERVICES DE COMMUNICATION (0,1 %)					
TELUS CORPORATION			38 188	1 011 435	900 475
				1 011 435	900 475
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,4 %)					
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC.			19 905	1 596 025	2 060 765
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.			13 276	513 154	581 754
				2 109 179	2 642 519
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,7 %)					
LES COMPAGNIES LOBLAW LTÉE			20 035	2 404 696	2 570 090
LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.			57 053	1 518 024	1 440 018
METRO INC.			15 202	1 019 100	1 042 705
				4 941 820	5 052 813

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
ÉNERGIE (1,5 %)			
CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD	50 798	3 187 950	4 409 774
SUNCOR ÉNERGIE INC. CORPORATION CAMECO	100 415	2 701 768	4 262 617
	28 376	1 058 162	1 621 121
		6 947 880	10 293 512
FINANCE (3,0 %)			
BANQUE DE MONTRÉAL	39 248	4 453 804	5 145 805
BANQUE ROYALE DU CANADA	32 606	3 584 415	4 369 204
BROOKFIELD CORP.	62 468	2 549 870	3 320 174
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	1 440	1 299 079	1 760 414
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	7 714	1 180 850	1 572 576
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 240	1 279 882	1 418 912
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 340	1 253 528	1 227 791
GROUPE TMX LIMITÉE	27 780	737 770	890 349
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	11 397	630 009	783 202
		16 969 207	20 488 427
INDUSTRIE (1,7 %)			
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	28 514	2 519 878	2 989 408
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	49 150	1 537 724	2 096 739
FINNING INTERNATIONAL INC.	49 356	1 402 200	1 891 322
CANADIEN PACIFIQUE KANSAS CITY LTÉE	77 838	1 157 212	1 678 187
BOYD GROUP SERVICES INC.	4 220	799 971	1 175 228
STANTEC INC.	9 370	466 483	996 781
THOMSON REUTERS CORPORATION	5 061	678 747	980 468
		8 562 215	11 808 133
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,9 %)			
CGI INC.	19 184	1 850 477	2 723 169
OPEN TEXT CORPORATION	40 144	1 951 283	2 235 619
CELESTICA INC.	39 509	703 834	1 533 344
		4 505 594	6 492 132

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
MATÉRIAUX (1,4 %)			
MINES AGNICO EAGLE LTÉE	47 357	3 478 583	3 440 486
WHEATON PRECIOUS METALS CORP.	38 153	2 163 936	2 494 062
CCL INDUSTRIES INC.	36 024	1 954 765	2 146 670
RESSOURCES TECK LTÉE	24 439	1 237 197	1 368 828
		8 834 481	9 450 046
IMMOBILIER (0,1 %)			
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS CANADIENS	15 138	708 458	738 734
		708 458	738 734
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,5 %)			
FORTIS INC.	38 216	2 060 612	2 083 154
BROOKFIELD RENEWABLE CORP.	20 226	936 625	771 420
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS LP	14 679	570 263	612 995
		3 567 500	3 467 569
ACTIONS AMÉRICAINES (25,5 %)			
FINB BMO MSCI USA ESG LEADERS	3 949 650	150 040 108	176 944 320
		150 040 108	176 944 320
Total des actions		208 197 877	248 278 680
Moins : coûts de transaction		27 931	
Total des placements		659 982 992	693 650 263